



Comité de pilotage - Comité d'orientation du Pôle relais lagunes méditerranéennes

Termes de référence

Contexte

A la création du Pôle relais lagunes méditerranéennes (ci-après dénommé Pôle lagunes), son mode d'organisation et de fonctionnement avait été formalisé dans la convention cadre DIREN PACA / Tour du Valat. Celui-ci était basé sur l'existence de deux organes de gouvernance, le Comité de pilotage et le Conseil scientifique et technique (CST).

A la lumière du fonctionnement de ces instances au cours des années passées, mais également à l'arrivée à terme de cette convention cadre, et compte tenu des changements intervenus dans le pilotage des Pôles relais, le Comité de pilotage restreint a jugé important de mener une réflexion sur ce mode de gouvernance.

Ainsi, un double constat est fait :

- le nombre (près d'une cinquantaine) et la diversité des membres du Comité de pilotage font de celui-ci un organe peu opérationnel pour exercer un réel pilotage de l'action du Pôle lagunes. De fait, depuis quelques années, un Comité de pilotage restreint a été mis en place, se réunissant 2 à 4 fois par an, regroupant les financeurs et les structures animatrices du Pôle lagunes.
- le fonctionnement du CST n'est pas satisfaisant. Parmi les conditions nécessaires à un bon fonctionnement de cet organe, il est indispensable qu'un temps conséquent d'animation lui soit consacré. Dans le contexte financier des dernières années, il n'a pas été possible d'envisager la mobilisation supplémentaire de temps d'animation pour ce conseil.

Suite aux différentes discussions qui ont eu lieu en réunion d'équipe, au sein des Comités de pilotage restreints et lors du Comité de pilotage annuel, il a été validé lors du Comité de pilotage restreint du 13 septembre 2007 que l'organisation du fonctionnement du Pôle lagunes se ferait autour de deux organes de gouvernance :

- un Comité de pilotage
- un Comité d'orientation

Le Conseil Scientifique et Technique est ainsi supprimé au motif que les contributions de nature scientifique ou technique, ainsi que l'interface avec les sphères des décideurs et des socio-professionnels doivent s'opérer au sein du Comité d'orientation.

1. Comité de pilotage

1.1 Missions

Le Comité de pilotage définit les orientations et les priorités d'action du Pôle lagunes et s'assure de leur bonne réalisation, sur la base notamment des propositions et comptes-rendus que lui soumet le Pôle relais.

Le Comité de pilotage valide le budget prévisionnel, ainsi que les bilans financiers et rapports d'activité.

1.2 Composition et fonctionnement

Le Comité de pilotage du Pôle lagunes est présidé par le DREAL PACA ou son représentant.

Il est composé :

- d'un représentant de l'ONEMA,
- des représentants de la DIREN de Languedoc-Roussillon et des DREAL de Corse et de PACA
- des représentants des deux délégations de l'Agence de l'Eau RM&C de Marseille et de Montpellier, ainsi que d'un représentant de la CRMNA de l'Agence de bassin,
- des représentants des collectivités territoriales (Régions et Conseils généraux) contribuant à un financement substantiel et pérenne du Pôle lagunes,
- des représentants des 3 structures animatrices du Pôle lagunes, que sont la Tour du Valat, le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Dans l'hypothèse où d'autres bailleurs s'engageraient de manière également pérenne auprès du Pôle lagunes, ils deviendraient membres du COPIL.

Le Comité de pilotage se réunira deux fois par an, en mars et en octobre.

Le secrétariat sera assuré par la coordinatrice du Pôle lagunes. L'équipe technique du Pôle lagunes collaborera avec la coordinatrice à la préparation du Comité de pilotage.

2. Comité d'orientation

2.1 Missions

Le Comité d'orientation est une instance consultative au sein de laquelle l'interface entre décideurs, scientifiques et socio-professionnels doit s'opérer. Cet organe d'échange et de réflexion a pour vocation de produire des recommandations sur les orientations du Pôle lagunes et sur les actions à mettre en œuvre. Ces recommandations sont soumises au Comité de pilotage. Le Comité d'orientation étudie également le bilan des actions de l'année précédente.

1.2 Composition et fonctionnement

Le Comité d'orientation est composé des 3 collèges suivants :

- Institutionnels :
 - o Services déconcentrés de l'état
 - o Etablissements publics
 - o Collectivités territoriales
- Gestionnaires :
 - o Organisations professionnelles et représentants d'usagers
 - o Syndicats Mixtes gestionnaires des lagunes méditerranéennes
 - o Autres réseaux
- Scientifiques

Ainsi que les 3 structures animatrices du Pôle lagunes: Tour du Valat, Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, Office de l'Environnement de la Corse.

La composition détaillée se trouve en annexe.

Le Comité d'orientation se réunira une fois par an.

Le secrétariat sera assuré par la coordinatrice du Pôle lagunes. La préparation des Comités d'orientation sera assurée par l'équipe du Pôle lagunes.

**ANNEXE : Composition du Comité d'orientation du
Pôle relais lagunes méditerranéennes**

Collège n°1 : les institutionnels

SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

Monsieur le Préfet de la région PACA représenté par Monsieur le DREAL PACA ou son représentant (**Président du Comor**)

Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon représenté par Madame la DIREN Languedoc-Roussillon ou son représentant

Monsieur le Préfet de Corse représenté par Monsieur le DREAL Corse ou son représentant

ETABLISSEMENTS PUBLICS

ONEMA

M. le Directeur, ou son représentant

MM. les Délégués Interrégionaux ou leurs représentants (Montpellier + Lyon)

AGENCE DE L'EAU

Délégation de Marseille, Madame la Déléguée régionale, ou son représentant

Délégation de Montpellier, Monsieur le Délégué régional, ou son représentant

Agence de l'Eau, Siège de Lyon, Secrétariat de la CRMNA, Direction de la planification et de la programmation.

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Délégation PACA, Monsieur le Délégué régional, ou son représentant

Délégation LR, Monsieur le Délégué régional, ou son représentant

Délégation Corse, Monsieur le Délégué régional, ou son représentant

COLLECTIVITES TERRITORIALES

REGIONS

Monsieur le Président du Conseil régional PACA ou son représentant

Monsieur le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon ou son représentant

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse ou son représentant

CG

Monsieur le Président du Conseil général des Bouches-du-Rhône ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général du Var ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général du Gard ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général de l'Hérault ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général de l'Aude ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général des Pyrénées-Orientales ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général de Haute-Corse ou son représentant,

Monsieur le Président du Conseil général de Corse du Sud ou son représentant.

Collège n°2 : les gestionnaires

ORGANISMES PROFESSIONNELS, TECHNIQUES / REPRESENTANTS DES USAGERS

Chambres Régionales d'Agriculture

CRA PACA, Monsieur le Président, ou son représentant,

CRA LR, Monsieur le Président, ou son représentant,

CRA Corse, Monsieur le Président, ou son représentant,

CRPMEM (Comités Régionaux des Pêches et des Elevages Marins de Méditerranée)

CRPMEM PACA, Monsieur le Président, ou son représentant,

CRPMEM LR, Monsieur le Président, ou son représentant,

CRPMEM Corse, Monsieur le Président, ou son représentant

Conchyliculture

Section Régionale de la Conchyliculture en Méditerranée, Monsieur le Président, ou son représentant

CIVAM du Bassin de Thau, Monsieur le représentant

CEPRALMAR, Monsieur le Président, ou son représentant

Comité Régional du Tourisme

CRT du Languedoc-Roussillon, Monsieur le Président, ou son représentant

CRT de PACA, Monsieur le Président, ou son représentant

CRT de Corse, Monsieur le Président, ou son représentant

GESTIONNAIRES DE LAGUNES

Les gestionnaires seront représentés par 6 d'entre eux, équitablement répartis sur l'ensemble du territoire d'intervention du Pôle lagunes, à savoir les régions LR, PACA et Corse.

AUTRES RESEAUX

Réseaux d'Education à l'environnement

GRAINE LR, Monsieur le Président, ou son représentant

GRAINE PACA / EEDD, Monsieur le Président, ou son représentant

Réseaux de gestionnaires d'espaces naturels

RRGMA, Monsieur le Président, ou son représentant

REN PACA, Monsieur le Président, ou son représentant

REN PLR, Monsieur le Président, ou son représentant

Collège n°3 : les scientifiques

SCIENTIFIQUES

- Thierry LAUGIER, IFREMER Sète, Laboratoire Environnement Ressources

- Marc CHEYLAN, EPHE – Laboratoire Biogéographie des Vertébrés, Université Montpellier II

- Marc TROUSSELIER, directeur du Laboratoire Ecolag UMR 5119, Univ. Montpellier II

- Rutger DE WIT, animateur du Réseau des Eaux de Transition, Laboratoire ecolag UMR 5119, Université Montpellier II.

- Hélène REY-VALETTE ou François VALETTE, LAMETA, Faculté de Sciences Economiques (bureau 507), Montpellier, INRA

- Delphine THIBAUT-BOTHA, Centre d'Océanologie de Marseille, Université de Marseille

- Alain CRIVELLI, Tour du Valat

- Patrick GRILLAS, Tour du Valat

- Christine PERGENT-Martini, professeur Université de Corse

- Bernard PICON, DESMID, Arles

- Olivier CIZEL, GHZH

- Guy-François FRISONI, Office de l'Environnement de la Corse / service PMI (ou son représentant)
- Jean-Pierre QUIGNARD
- Mario KLESCZEWSKI ou Xavier RUFRAY, CEN LR
- Eric PARENT, Agence de l'Eau RM&C
- Mireille PROVENSAL, CEREGE
- Christelle AUDOUIT, ART-Dev FRE 3027
- Dominique LASSARRE, PTRMN Unîmes
- Chargé de mission, ONEMA/Direction de l'Action Scientifique et Technique